



LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 9 - avril 2022

Bonjour à toutes et à tous,

Alors que nous entrevoyons un pseudo retour à la normale d'un point de vue sanitaire avec l'allègement des mesures, même s'il faut encore rester très prudent, de nouvelles et violentes sources d'angoisses et d'interrogations voient le jour.

En effet, l'invasion de l'Ukraine par la Russie fait peser de réelles menaces sur la stabilité mondiale et se joue sur le territoire européen. Loin de minimiser les conflits existants ailleurs dans le monde, cette guerre engendre de réelles inquiétudes et a des conséquences sur notre quotidien.

C'est dans ce contexte que des choix importants concernant la vie démocratique de notre pays seront à effectuer : rendez-vous donc les 10 et 24 avril pour l'élection présidentielle, et les 12 et 19 juin pour les élections législatives. Pour rappel, le bureau de vote se tiendra salle polyvalente, de 8 h à 19 h.

En ce qui concerne notre commune, le premier trimestre a vu se finaliser deux projets : l'adressage et la mise en service du site internet. Pour ce dernier, qui est évolutif, vos suggestions sont toujours les bienvenues.

C'est aussi un moment important dans la vie municipale : le vote du compte administratif et du budget primitif : vous en trouverez les informations dans ce bulletin.

Le début d'année a hélas été perturbé par les mesures sanitaires et les annulations qui en ont découlé : vœux de la municipalité, de la société de chasse ainsi que l'assemblée générale de Saint-Salvador animation.

Gageons que des moments récréatifs puissent être à nouveau organisés au cours de ce printemps.

Et surtout : portez-vous bien !!!

Très cordialement
Votre Maire
Pierre-Marie CAPY



Compte rendu du conseil municipal du mardi 25 janvier à 19 h

Présents :

Mesdames COURTOIS Audrey, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.
Messieurs CAPY Pierre-Marie, BIZET Gérard, FUENTES David, LEYRAT Franck.

Excusés :

Madame JEGO Stéphanie donne pouvoir à Monsieur FUENTES David.
Monsieur DEBRET Guillaume donne pouvoir à Madame SENECHAL Dominique.
Monsieur ACCOU Maxime donne pouvoir à Madame COURTOIS Audrey.

Secrétaire de séance : Madame MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la séance précédente du 7 décembre 2021.

DELIBERATIONS

- Travaux de remise aux normes du plan d'eau : l'entreprise qui avait été choisie pour réaliser les travaux à l'étang communal s'est désistée. Une autre entreprise a été proposée par le CPIE (notre prestataire), avec un devis identique. Il y a donc lieu de délibérer. Accord du Conseil Municipal.
- Heures supplémentaires : la trésorerie nous demande de délibérer sur les modalités de paiement des heures supplémentaires aux agents. Accord du Conseil Municipal.
- Autorisation de paiement en investissement : le Conseil Municipal doit donner son accord pour autoriser Monsieur le Maire à payer les investissements en attendant le vote du budget primitif 2022. Accord du Conseil Municipal.
- Travaux d'électricité à la salle polyvalente : le chauffage de la salle des associations situé sous la salle polyvalente est défectueux. Des devis ont été demandés. Dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) accordée par l'état, il y a lieu de délibérer pour solliciter une subvention.
- Tarifs Camping 2022 : Les tarifs du Camping n'ont pas été revus depuis plusieurs années. En raison de l'augmentation de l'électricité et de l'eau, le Conseil Municipal décide de revoir ces tarifs.

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Emplacement par adulte et enfant +5 ans	2.50 € / jour	3.00 € / jour
Emplacement Tente	2.00 € / jour	2.00 € / jour
Emplacement Caravane ou Camping-Car	2.50 € / jour	2.50 € / jour
Branchement Electrique	2.50 € / jour	3.00 € / jour
Taxe de séjour	0.20 € / personne	0.20 € / personne
Caution	100 €	100 €

COLLECTE DES DECHETS

Monsieur le Maire présente la suite du projet de refonte de collecte des ordures ménagères qui a été voté par Tulle Agglo', pour une mise en place prévue en 2025. Le but est de réduire de moitié l'ensemble des déchets, afin de répondre à la législation en vigueur.

Concernant le traitement des ordures ménagères, il est envisagé que les containers existants soient remplacés par des points de collecte répartis sur la commune. La proposition initiale de Tulle Agglo', basée sur le nombre d'habitants, est de quatre sites.

Le Conseil Municipal considérant que c'est insuffisant, en demande six. Après discussion, les points de collecte proposés sont les suivants :

- Etang communal (emballage, papier, verre, ordures ménagères)
- Marliac (emballage, papier, verre, ordures ménagères)
- Croix de la Ségure : (emballages, ordures ménagères)
- Bort : (emballage, ordures ménagères)
- Bourg haut : (emballage et ordures ménagères)
- Bourg bas : (emballage et ordures ménagères)

Il faut être attentif à ce que les points de collecte soient sur le domaine public, avec un stationnement facile et sur un lieu de passage pour les habitants. Une fois ce procédé mis en place, chaque famille aura un badge pour déposer ses ordures ménagères.

AMENAGEMENT PLAN D'EAU

Pour valoriser au mieux le plan d'eau et la plage, il est proposé de réfléchir à certains aménagements : plage, jeux pour les enfants, terrain de pétanque et ses abords. Accord du Conseil Municipal, en fonction des possibilités budgétaires. Ces travaux pourraient être réalisés lors de la remise aux normes.

QUESTIONS DIVERSES

Adressage

L'adressage est terminé. La distribution du matériel individuel a été effectuée et les plaques de voies sont presque toutes installées. Dorénavant, la commune sera en charge de la gestion du logiciel adressage.

Site Internet

Le site Internet est finalisé, reste à valider le code du domaine par madame MASSIE de Tulle Agglo' et le site sera ensuite accessible.

Vote du Compte Administratif 2021 : il aura lieu le 8 ou le 15 février 2022

Vote du Budget Primitif 2022 : les dates du 8 ou le 15 mars 2022 sont évoquées.

Chemins publics et dépôt sauvage

Monsieur le Maire a reçu un courrier évoquant d'une part un dépôt sauvage dans la commune et d'autre part l'escamotage de certains chemins publics. Le Conseil Municipal mandate le Maire et les adjoints pour rencontrer les riverains concernés.

Commission Tourisme

Demande de réunion de la commission tourisme au cours du mois de février.

Compte rendu du conseil municipal du mardi 15 février à 19 h

Présents :

Mesdames COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Messieurs CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Excusé :

Monsieur ACCOU Maxime donne pouvoir à Monsieur LEYRAT Franck.

Secrétaire de séance : Madame MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente du 25 janvier 2022.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard BIZET, doyen des élus, examine le compte administratif 2021. Madame Audrey COURTOIS, 1^{ère} adjointe, présente les données du compte administratif. Il est adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT : résultat excédentaire : 95 497.00 €

INVESTISSEMENT : solde d'exécution : 8 596.06 €

Reste à réaliser : 8 566.00 € Excédent de financement : 30.06 €

REPORT AU BUDGET PRIMITIF 2022 : **95 497.00 €** en recette de fonctionnement.

En marge de cette présentation, Monsieur le Maire fait observer la diminution drastique des dépenses de fonctionnement soit :

2019 : 396 900 €

2020 : 311 995 €

2021 : 283 123 €

Soit une diminution de 28.5 %.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Suite au vote du Compte Administratif 2021, Monsieur le Maire évoque la possibilité de dégager la somme de 141 000 € en dépenses d'investissement pour 2022, sachant qu'il est nécessaire de consacrer 40 000 € au remboursement des prêts.

La discussion est engagée sur les investissements à prévoir pour l'année 2022.

Outre les travaux qui n'ont pas été faits en 2021, il resterait une marge pour éventuellement :

- remettre la plage en herbe avec un coin sable et jeux pour les enfants,
- remettre en état le terrain de pétanque,
- amener l'eau et l'électricité du camping au terrain de pétanque,
- concernant la voirie, prévoir avec Tulle Agglo' un programme de remise en état de la route du Golf pour 2023,
- acquérir un véhicule pour les agents municipaux.

Le vote du Budget primitif est prévu le 15 mars 2022.

GROUPEMENT D'ACHATS PETROLIERS

Tulle Agglo' propose à toutes les communes de l'Agglomération de se grouper pour l'achat de produits pétroliers, afin d'obtenir un meilleur prix avec une quantité plus importante. Pour cela, il est nécessaire de délibérer et d'établir une convention avec Tulle Agglo'. Accord du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA PECHE ET TARIF DES CARTES

Monsieur le Maire demande aux membres présents de déterminer la date d'ouverture et de fermeture pour la pêche à l'étang communal du Pré Chaton et de fixer le tarif des cartes :

- Ouverture : 5 mars 2022 / Fermeture : 30 septembre 2022
- Tarif des cartes : journalières 6 € / annuelles : 60 €

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Lettre ouverte

Le Conseil Municipal de Saint Clément a envoyé une lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale relative au fonctionnement des écoles pendant le COVID. Le Conseil Municipal vote une motion pour soutenir cette démarche.

Eolien – photovoltaïque au sol

Monsieur le Maire a été contacté par une entreprise spécialisée dans l'installation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer une rencontre (pour : 7, contre : 1, abstentions : 2).

Monsieur le Maire va donc contacter cette entreprise.

Vente de l'ancienne école

Monsieur le Maire a sollicité une agence immobilière et l'étude notariale de Seilhac afin d'établir une estimation.

Un diagnostic du bâtiment a également été demandé. Les locataires actuels ont un bail qui prend fin le 31 août 2023 et de ce fait sont prioritaires pour acquérir ce bien.

Fermeture de la déchetterie de Chamboulive

Elle sera fermée au public du 21 février au 05 mars pour travaux. L'information sera relayée sur la page Facebook ainsi que sur le site internet de la commune et affichée sur le panneau devant la mairie.

Site Internet

Lorsque l'on tape le nom de Saint-Salvador sur un moteur de recherche le site internet ne nous est pas directement proposé. il s'agit d'un problème technique qui devrait être résolu rapidement.

Sur le site, dans la rubrique Vie Economique, deux professionnels seront ajoutés à la liste existante :

- ✓ Monsieur Julien VAUX : auto-entrepreneur en électricité
- ✓ Madame Charlotte LAMIC : agent immobilier pour Capifrance

Chemins et décharges sauvages sur la Commune

Plusieurs endroits sur la commune sont transformés en décharge et certains chemins ont été annexés. Une solution avec les différents propriétaires va être recherchée.

Commissions Tulle Agglo'

Les élus ont fait le bilan sur les différentes commissions auxquelles ils sont inscrits à Tulle Agglo'.

Commémoration de la cérémonie du 03 mai 1944 (tragédie de la Servantie)

Elle aura lieu le 30 avril 2022 à 10 h.

Compte rendu du conseil municipal du mardi 15 mars à 19 h

Présents :

Mesdames COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Messieurs CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume.

Excusés :

Monsieur ACCOU Maxime donne pouvoir à Monsieur DEBRET Guillaume

Monsieur FUENTES David donne pouvoir à Madame COURTOIS Audrey

Secrétaire de séance : Madame MAGNAUDEIX Chrystelle

Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente du 15 février 2022.

Monsieur le Maire fait une brève intervention sur la situation en Ukraine, soulignant les vives inquiétudes que ces douloureux évènements soulèvent.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Budget Primitif a été voté par le Conseil Municipal :

Dépenses de fonctionnement : 385 467.88 €

Recettes de fonctionnement : 385 467.88 €

Dépenses d'investissement : 141 422.88 €

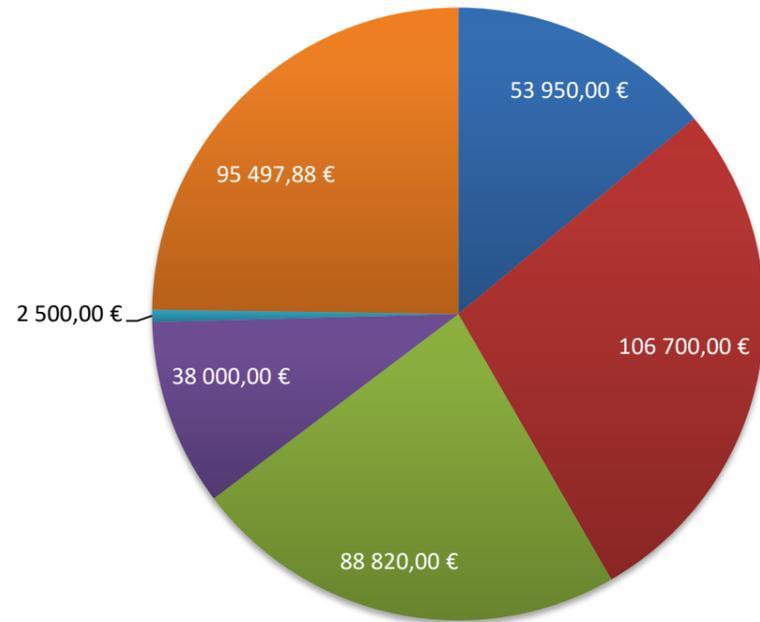
Recettes d'investissement : 141 422.88 €

Report de 42 171 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Voir document page suivante.

BUDGET 2022

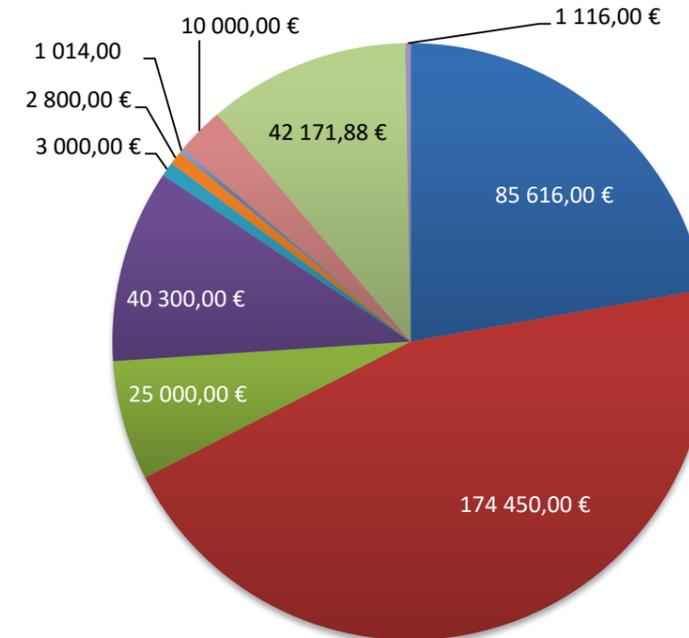
Recettes 385 467.88€



SECTION DE FONCTIONNEMENT

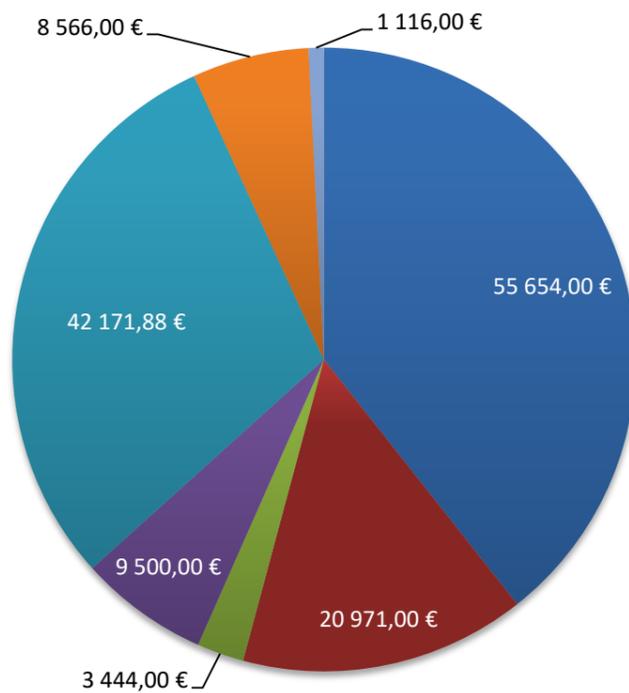
- Produits des services (Tulle agglo, syndicat des eaux Puy La Forêt, La poste)
- Impôts et taxes (Etat, taxes pylones)
- Dotations (Etat)
- Produits gestion courante (Loyers, régie pêche camping)
- Autres produits (Annulation de factures / mandats)
- Report compte administratif 2021

Dépenses 385 467.88€



- Charges à caractère général (Fluides, combustibles, voirie, maintenance, assurances)
- Charges de personnel
- Remboursement à Tulle Agglo (atténuation de produits)
- Charges de gestion courante (Indemnités élus, forfait écoles, subventions associations)
- Charges financières (Intérêts d'emprunts et frais de comptes)
- Charges exceptionnelles (maintenance)
- Dotations aux provisions (créances douteuses)
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'Investissement
- Opération d'ordre transfert à recettes investissement

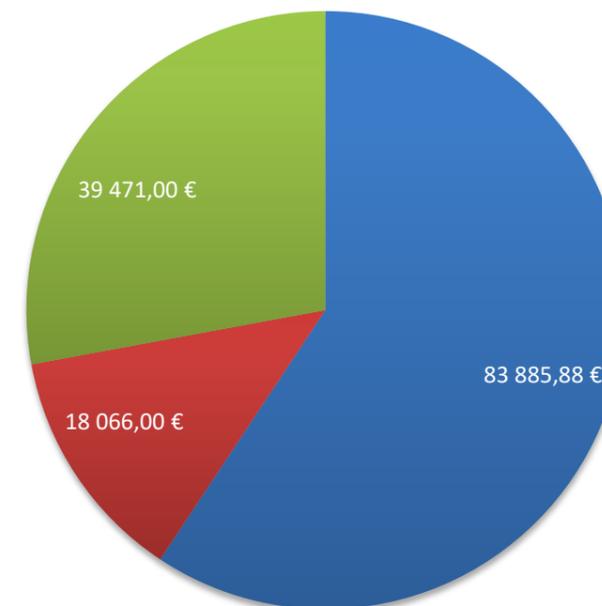
Recettes 141 422.88 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

- Subventions (Département, Etat et Agence de l'eau)
- Emprunts et dettes assimilées
- Récupération de la TVA
- Reste à réaliser
- Virement depuis la section de fonctionnement
- Report recettes 2021
- Opération d'ordre transfert recettes fonctionnement

Dépenses 141 422.88 €



- Immobilisations corporelles (Mise aux normes plan d'eau, voirie, projet Paucard)
- Reste à réaliser (Plaques rues habitation, salle polyvalente)
- Emprunts et dettes assimilées

EMPRUNT AMENAGEMENT HAUT DU BOURG

En vue de l'aménagement du haut du bourg, la commune avait contracté, en 2017, un prêt sur 25 ans au taux de 1.75 %, pour un montant de 220 000.00 € et avec une échéance annuelle de 11 879.12 €.

Le 14 mars 2022, la commune a reçu un nouveau tableau d'amortissement avec un taux à 2.00 %, ce qui engendre un coût supplémentaire de 214.04 € avec une échéance annuelle de 12 093.16 €.

Le conseil municipal a ainsi découvert que le taux de ce prêt était révisable. Monsieur le maire prendra contact avec l'organisme concerné pour de plus amples informations.

DELIBERATIONS

- Surveillance de baignade : du 2 juillet au 28 août de 13 h 30 à 19 h 30 (sauf le mardi). Coût : 4 381 €.
- F.D.E.19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) :
La participation de la commune à la FDEE19 (maintenance éclairage...) s'élève à 1 686.78 €. Elle sera désormais répartie sur les impôts fonciers.
Vote du Conseil Municipal : pour : 10, abstention : 1.
- Demande de subvention : la nouvelle association « Le P'tit Marché de Saint-Salvador » demande une subvention afin d'animer le marché qui se déroule tous les jeudis de 17 h à 19 h et d'organiser des événements ponctuels autour de celui-ci. Une subvention de 1 000 € est votée.

ELECTION PRESIDENTIELLE

En vue de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril prochains, un tableau de présence des élus est établi, sachant que le vote est ouvert de 8 heures à 19 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Sono-portable

Lors des cérémonies extérieures, les gens n'entendent pas bien les interventions, il est donc proposé d'acheter une sono portable. Un devis de 110 € est validé.

Accueil des nouveaux habitants

La date du 2 avril 2022 a été retenue pour accueillir les nouveaux habitants (arrivés depuis 2020), faute d'avoir pu les associer aux cérémonies de vœux qui ont dû être annulées.

Cérémonie du 8 mai 2022

Avant la cérémonie du 8 mai, le Conseil Municipal a décidé d'inaugurer les plaques de rues en invitant les descendants des personnes citées sur certaines d'entre elles.

Site Internet

Il n'est pas encore accessible via les moteurs de recherches ; le flux des connexions permettra un accès direct au fil du temps. Pour rappel, l'adresse du site est la suivante : saint-salvador.fr

Fauchage plan d'eau, camping et routes

Cette année, du fait de l'augmentation du carburant, le conseil municipal a décidé de demander aux agents communaux d'espacer les passages.

Arbres coupés

Trois arbres, qui menaçaient de tomber sur la ligne électrique desservant le camping, ont été coupés en bordure du terrain de foot. Il faudra prévoir d'en replanter dans ce secteur.

Panneaux photovoltaïques

Le 8 avril 2022 à 10 h, un rendez-vous est prévu entre les élus et la société qui a contacté la commune.

Comité de jumelage

Nos amis d'Hilpoltstein (Allemagne) seront en Corrèze du 22 au 26 mars 2022 dans le cadre du Jumelage. Un rendez-vous est prévu à la mairie de Saint Salvador le 24 mars 2022 à 18 heures pour signer la nouvelle convention.

CENTENAIRE



Le 20 février, Madame MONS, résidente en famille d'accueil chez Madame et Monsieur Coumba Diallo fêtait ses 100 ans, en présence de sa famille et de voisins.

A cette occasion, Monsieur le Maire lui a remis un bouquet au nom des habitants de la commune.

INFOS EN VRAC

COMMUNICATIONS DES ASSOCIATIONS

Société de chasse :

Les règles sanitaires imposent cette année au Président de la Société de Chasse de Saint-Salvador et à l'ensemble du bureau de ne pas organiser la réunion conviviale annuelle avec la population.

C'est donc par ce message qu'ils souhaitent une bonne et heureuse année 2022 à la municipalité, aux associations et aux habitants de la commune, en espérant que nous puissions tous nous retrouver dans un mode de vie normal très rapidement.

Ils adressent un remerciement aux propriétaires terriens, sans qui, chasser ne serait pas possible, et à l'ensemble des personnes qui ont participé aux événements de l'année passée.

Saint-Salvador Animation :

Saint-Salvador Animation informe la population que l'assemblée générale de l'association, qui devait avoir lieu le 22 janvier, n'a pu se tenir en raison du contexte sanitaire.

Elle est reportée à une date ultérieure, dès lors que les conditions le permettront.

OUVERTURE DE LA PÊCHE

Le samedi 5 mars, les pêcheurs habitués à retrouver notre plan d'eau étaient au rendez-vous, sous un ciel gris. L'étang avait été empoissonné quelques jours auparavant et les prises furent convenables. Une remarque : sur les 14 pêcheurs recensés le matin, un seul habitait la commune.

SOLIDARITE UKRAINE

La commune a relayé l'appel conjoint de l'ADM (Association Des Maires) et de la protection civile afin de recueillir du matériel de première nécessité pour le peuple Ukrainien.

Votre générosité a été au rendez-vous, tout comme celle de la population française, à tel point que rapidement les dons en vêtements ont été jugés trop importants par les organisateurs.

Nous avons donc dû opérer un tri afin de ne conserver que les vêtements les plus chauds, pour les emballer avec les autres produits collectés. Rassurez-vous, rien ne sera perdu. Ceux qui ne seront pas acheminés vers les ukrainiens le seront vers des associations que nous sommes en train de contacter.

Enfin, au moment de remettre cette collecte (triée et emballée) à la protection civile, nous avons appris que cet organisme n'était plus en mesure d'acheminer les dons. De ce fait, en liaison avec l'ADM, nous avons pris directement contact avec la mairie de Laguenne, qui accueille plusieurs familles de réfugiés. La collecte de Saint Salvador contribuera ainsi à aider directement des familles ukrainiennes présentes sur notre territoire.

Merci vivement pour ce bel élan de solidarité.

PROJET PAUCARD

Le 15 mars, le comité de pilotage s'est réuni une nouvelle fois afin de faire un point d'étape sur le projet de mise en valeur de l'œuvre d'Antoine Paucard, confié au CRMTL.

Autour de cet organisme et de 3 élus de la commune, étaient aussi présents : La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil Régional, les archives départementales, Tulle Agglo', le musée Cécile Sabourdy (Vic/Breuilh en Haute-Vienne), le Conseil Départemental s'étant excusé en dernière minute. Le travail est dense, car outre les sculptures, partie la plus connue de cette œuvre, les 120 carnets qui sont en cours d'exploitation sont d'une immense richesse : descriptions, réflexions philosophiques, regard sur le monde, nombreuses chansons et poésies, tant en français qu'en occitan (« patois », langue limousine).

Le CRMTL devrait terminer la mission qui lui a été confiée à l'automne et remettre des propositions de valorisation de cette œuvre riche et complexe.

En attendant, une nouvelle journée Paucard sera proposée le 15 mai prochain.

COMITE DE JUMELAGE

Jeudi 24 mars, la commune a eu le plaisir d'accueillir une délégation du comité de jumelage d'HILPOLTSTEIN, en présence des administrateurs du comité de jumelage du canton de Seilhac et des élus des communes concernées. A cette occasion, la nouvelle convention fixant les modalités de participation des communes au fonctionnement du comité a été signée. Cette cérémonie s'est conclue par un « pot » offert par la commune dans le cadre de la manifestation organisée par l'association « Le p'tit Marché ».



MARCHE FRIPERIE COUTURE

Le jeudi 24 mars, l'association « Le p'tit Marché » a organisé, en même temps que le traditionnel marché du jeudi, une animation friperie-couture-vente de vêtements d'occasion. Les exposants et les visiteurs étaient nombreux. Cette manifestation était agrémentée d'une animation musicale et de stands de petite restauration. Après les marchés d'automne et de Noël, et en attendant le marché aux plantes du 28 Avril, cette animation fût une belle réussite.



MARCHE A L'INTERIEUR DE LA
SALLE POLYVALENTE



DANSE AUTOUR DE
MUSIQUE
TRADITIONNELLE

DÉPÔTS SAUVAGES

Qui ne s'est jamais retrouvé, à l'occasion d'une promenade, une ballade en forêt, face à un dépôt d'ordures et de déchets de toutes sortes. Un moment peu agréable, dont on se passerait bien. Pour éviter cela, il faut juste un peu de civisme et d'éducation.

Le groupement de Gendarmerie de la Corrèze s'engage sans faillir pour lutter contre ce fléau au travers des opérations « Territoires Propres » visant à prévenir et réprimer les comportements de certains individus peu scrupuleux au regard de l'environnement.

Ponctuellement, des services coordonnés "contrôles routiers" sont effectués avec pour objectif de vérifier la destination des déchets transportés. Mais de manière générale, tout au long de l'année, les gendarmes, luttent sans discontinuer contre les dépôts sauvages.

Lorsque ces derniers leurs sont signalés, ou lorsqu'ils en font la découverte à l'occasion de leurs patrouilles, les enquêteurs effectuent, des constatations, des recherches, en vue d'identifier les responsables. Les amendes peuvent aller jusqu'à 1500€, mais les sanctions sont parfois bien plus importantes (obligation d'enlèvement des déchets, confiscation du véhicule ayant servi à transporter les déchets...).



Vous aimez la Corrèze, alors prenez en soin ! Nous sommes tous acteurs de la préservation de notre cadre de vie.

Dans la série n'importe quoi



On avait un peu « oublié » cette triste rubrique, mais il faut malheureusement la rouvrir : en effet, début janvier, nous avons découvert deux incivilités aussi stupides que déplorables.

Tout d'abord des individus ont vraisemblablement dû faire du rodéo dans la pelouse au pied de la digue de l'étang, saccageant le terrain et déversant de la boue sur la route.

Ensuite, d'autres tristes personnages ont détérioré les WC publics.

Ces deux faits divers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie.



... et voilà aussi ce qui a pu être constaté près des containers à Marliac ... sans commentaire !!!



Enfin, de nombreuses canettes et bouteilles jonchent certaines voies (particulièrement route du Golf et route de Cérézat) ainsi que le ruisseau de Cérézat.

L'auteur de ces incivilités est en cours d'identification.

Dernière minute ! Le 25 mars, des panneaux de signalisation et des plaques de voies ont été arrachés, déplacés ou ont disparu dans le secteur de la route du Golf. La gendarmerie a été informée. Le 26, tout était miraculeusement rentré dans l'ordre.

Ça peut vous être utile ... en cette période où le prix des carburants est prohibitif...

Le Conseil Régional propose, depuis plusieurs mois, des lignes de bus Tulle-Seilhac-Uzerche-Limoges pour seulement 2,30 € l'aller (4,10 € si aller-retour dans la journée).

Pour tout renseignement, voir le lien ci-dessous.

<http://www.cftaco.fr/voyagez-en-ligne-regionale-7-le-reseau.html>

Le saviez-vous ?

Le vendredi 11 mars avait lieu la « Nuit de la chouette » au collège de Seilhac (*Organisation conjointe collège/LPO Limousin*). Plusieurs personnes de Saint-Salvador y assistaient.

Finalement, quels oiseaux de nuit pouvons-nous voir sur la commune ?

- La chouette effraie (L'effraie des clochers) est aussi appelée « Dame blanche ». Elle habite les greniers, les granges... Sa face est en forme de cœur.
- La chouette hulotte « hulule ». C'est une chouette forestière, qui habite les arbres creux.
- La petite chouette chevêche, avec sa tête plate, aime la présence de l'homme. Elle loge dans le creux d'un mur, dans les vergers... Elle aime les insectes, elle peut chasser de jour.
- Le hibou moyen duc est assez imprévisible : il loge dans un arbre plusieurs années de suite, puis part découvrir un autre coin de forêt.

Quatre rapaces nocturnes qui se nourrissent surtout de souris et autres petits mammifères, ce qu'ont pu constater les collégiens qui ont étudié leurs pelotes de réjection.

A vos agendas....

Judi 28 avril à 17 h : marché de printemps

Samedi 30 avril à 10 h : commémoration de la tragédie de la Servantie au monument aux morts.

Dimanche 8 mai : 10 h : inauguration des plaques de rues.
11 h : traditionnelle commémoration de l'armistice.

Dimanche 15 mai : journée Antoine Paucard.